Initiatives ministérielles

nement, afin de rendre ce ministère plus transparent et plus responsable auprès des élus, nous aimerions présenter un amendement au projet de loi C-52. Je propose donc, appuyé par le député de Charlevoix:

Que tous les mots suivant le mot «que» soient retranchés et remplacés par ce qui suit:

«cette Chambre refuse de donner deuxième lecture au projet de loi C-52, Loi constituant le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux et modifiant ou abrogeant certaines lois parce que le principe du projet de loi ne prévoit pas la mise en place d'un code d'éthique précis visant à rendre transparentes la passation de marchés et l'acquisition de tous les biens et services par le ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux.»

Le vice-président: Après consultations, je déclare que la motion est recevable.

[Traduction]

M. Ken Epp (Elk Island): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir exprimer mon point de vue sur la proposition du gouvernement d'adopter une loi sanctionnant une mesure qui a déjà été prise, à savoir le fusionnement du ministère des Approvisionnements et Services, du ministère des Travaux publics, de l'Agence des télécommunications gouvernementales et du Bureau de la traduction pour créer un nouveau ministère, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Avant de parler du projet de loi comme tel, je ne peux m'empêcher de souligner que l'on procède à rebours. Les choses ont déjà été faites. La décision a été prise et mise en oeuvre et on ne reviendra pas en arrière. Cependant, nous sommes en train de l'étudier et nous voterons bientôt une loi qui l'officialisera alors qu'elle est déjà prise.

Je me demande si je suis le seul à remarquer ce genre de situation illogique. Nous avons fait la même chose dans le domaine militaire. Le gouvernement a annulé haut et fort le contrat d'acquisition d'hélicoptères. Il a annoncé en grand style la fermeture ou la réorganisation de bases militaires. Ensuite, un examen de la politique de défense a été annoncé et on a commencé à penser à ce que l'on devrait faire. Dans quelques temps, un comité fera rapport de ses constatations et nous en discuterons probablement, mais des mesures très coûteuses ont déjà été prises. Il faudra encore dépenser beaucoup d'argent si l'on constate que certaines des décisions qui ont été prises doivent être annulées.

• (1240)

Nous avons assisté au même scénario il y a quelques jours aux Postes. Nous savions en juin que la Société canadienne des postes avait demandé à faire passer à 45c. le tarif de base pour le courrier de première classe. Paradoxalement, le gouvernement avait commencé à faire le travail que cela nécessitait. De nouveaux timbres ont été imprimés et distribués, mais nous avons récemment vu que le Cabinet se demandait encore s'il fallait appliquer cette hausse ou non. Entre-temps, les contribuables ont dépensé de l'argent.

Aucune entreprise ne peut espérer survivre en fonctionnant ainsi. Nous devons d'abord et avant tout faire des analyses portant notamment sur la façon la plus rentable de faire les changements. Pourquoi le gouvernement aurait—il le droit de gaspiller des milliards de dollars qu'il arrache aux contribuables

sous forme d'impôts simplement en faisant de la mauvaise planification et en prenant des décisions qui n'ont pas été mûrement réfléchies?

Je dois maintenant passer au sujet sur lequel porte mon discours, mais je ne peux pas oublier le contrat de l'aéroport Pearson. N'est-ce pas là un autre exemple? Si l'ancien gouvernement n'avait pas été si pressé de signer des contrats sans avoir d'abord examiné la situation sous tous ses aspects, nous ne nous trouverions pas dans un tel pétrin en ce qui concerne ce contrat. Je trouve cela épouvantable que le gouvernement essaie maintenant de faire adopter à la hâte un projet de loi qui prévoit le versement de certaines sommes à la discrétion du ministre sans que le Parlement ni les Canadiens ne soient mis au courant.

Je dois maintenant parler du projet de loi C-52. Après ce que je viens de dire, les députés seront peut-être surpris d'apprendre que, de façon générale, j'appuie ce projet de loi. Je suis en faveur de la réduction des effectifs, mais le plan doit être bien pensé. Il y a un certain nombre de points à régler et il faut procéder de façon ordonnée.

L'analyse de la situation devrait nous amener à nous poser certaines questions. Premièrement, quel travail, quelles fonctions précises voulons-nous que ce ministère exécute? Deuxièmement, comment pouvons-nous organiser ce ministère pour qu'il exécute ces fonctions le plus efficacement possible?

La fusion proposée dans le projet de loi C-52 est une mesure positive dans ce sens qu'il permettrait de réduire les dédoublements au niveau des fonctions, ce qui devrait faire diminuer les coûts globaux, bien que cela reste à voir. Il y aura une réduction des frais généraux, et le nouveau ministère sera capable, du moins on l'espère, d'offrir les services précisés d'une manière efficiente et dans un délai raisonnable.

Il y a aussi un autre avantage. En combinant le rapport annuel et le budget, il sera possible pour les gestionnaires, et aussi pour les députés, d'examiner plus rapidement les états financiers et de voir si les restrictions imposées sur le plan des dépenses sont respectées.

Il y a deux grands principes auxquels les gouvernements devraient adhérer, et le Parti réformiste veut énoncer ces principes au nom des Canadiens qui ont été astreints au silence par les gouvernements des 20 à 40 dernières années. Le premier principe est le suivant: les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques existent pour servir la population, et ce, en tout temps.

Je ne peux pas m'empêcher d'interrompre mon discours pour montrer encore une fois à la Chambre comment le Parti réformiste est mal compris. Il y a quelques jours, la députée de Saskatoon—Humboldt a tenu lors de la période des déclarations de députés des propos plutôt ridicules où elle faisait écho à une nouvelle erronée diffusée par notre radio nationale, la SRC, une source d'information parfois bien douteuse. Elle insinuait que les membres du Parti réformiste sont menés à la baguette par la direction du parti. Or, ce sont plutôt les membres de la base qui impriment leur orientation aux dirigeants du parti et aux députés réformistes. Les citoyens ordinaires constatent en effet que nous entendons leurs voix. Ce sont les membres qui sont à l'origine des politiques de notre parti, et la direction du parti joue simple-